

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION GENERALE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DU LUNDI 26 MARS 2018 AU VENDREDI 4 MAI 2018

Par arrêté n° 2018-3 en date du 26/02/2018, Monsieur le Président de Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) a prescrit une enquête publique concernant la révision générale du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de DLVA.

A cet effet, par décision n°E17000194/13 du 10 janvier 2018, le Tribunal Administratif de Marseille a désigné une commission d'enquête composée de Monsieur DUCREUX Georges Henri, Ingénieur Conseil Expert inscrit sur les listes de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence en qualité de Président, Messieurs NESCI Joseph, Urbaniste en retraite et BOUZON Michel, retraité du Ministère de l'Équipement, en qualité de membres titulaires,

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commission d'enquête, seront déposés dans chacune des 25 communes membres du SCOT pendant 40 jours consécutifs soit :

Du lundi 26 mars 2018 au vendredi 4 mai 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des dites mairies, soit :

- Allemagne-en-Provence : lundi et mercredi de 8h30 à 12h, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h,
- Brunet : lundi et jeudi de 13h30 à 17h,
- Corbières : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé le mardi après-midi), le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h,
- Entrevennes : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h,
- Esparron-de-Verdon : le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h30,
- Gréoux-les-Bains : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h,
- La Brillane : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 8h30 à 11h30,
- Le Castellet : du lundi au vendredi de 8h à 12h30,
- Manosque : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h,
- Montagnac-Montpezat : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h,
- Montfuron : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30,
- Oraison : lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30,
- Pierrevet : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h,
- Puimichel : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 17h30
- Puimoisson : mercredi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, vendredi de 9h à 12h,
- Quinson : du lundi au vendredi de 8h à 11h30,
- Riez : lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le mardi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- Roumoules : du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30,
- Saint Laurent du Verdon : du lundi au jeudi de 9h à 11h30,
- Saint Martin de Brômes : du lundi au mercredi de 8h à 12h, les jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30,
- Sainte Tulle : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
- Valensole : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 15h à 17h, le vendredi de 8h à 12h et de 15h à 16h30,
- Villeneuve : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
- Vinson-sur-Verdon : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
- Volx : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h45 à 17h30

où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit à la commission d'enquête (Messieurs Ducreux Georges Henri, Nesci Joseph et Bouzon Michel), au siège de la DLVA, siège de l'enquête publique, Place de l'Hôtel de Ville, 04100 Manosque, soit les porter sur le registre dématérialisé accessible via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/651> ou enquete-publique-651@registre-dematerialise.fr.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur le site internet de DLVA : www.dlva.fr, ainsi qu'au siège de DLVA sur un poste informatique mis à disposition du public aux horaires d'ouvertures habituels (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00). L'état initial de l'environnement ainsi que l'analyse des incidences, dont les incidences sur les sites Natura 2000 et les mesures environnementales et de suivi associées, sont contenus dans le rapport de présentation du SCOT présenté à l'enquête publique.

L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (DREAL), sur celui-ci sera consultable dans le dossier d'enquête publique. L'avis de la DREAL sera également consultable sur le site internet de la DREAL PACA.

Les commissaires enquêteurs recevront le public :

- le lundi 26 mars 2018 de 9h à 12h, à la mairie de Manosque
- le mardi 27 mars 2018 de 9h à 12h, à la mairie de Villeneuve, et de 14h à 17h, à la mairie d'Oraison,
- le mercredi 28 mars 2018 de 9h à 12h, à la mairie d'Esparron de Verdon,
- le jeudi 29 mars 2018 de 14h à 17h, à la mairie de Sainte Tulle
- le vendredi 30 mars 2018 de 14h à 17h, à la mairie de Pierrevet,
- le mardi 3 avril 2018 de 14h à 17h, à la mairie de Montfuron,
- le mercredi 4 avril 2018 de 9h à 12h, à la mairie de Gréoux-les-Bains, et de 9h à 11h30, à la mairie de Saint Laurent du Verdon,
- le jeudi 5 avril 2018 de 9h à 12h, à la mairie de Corbières, et de 15h à 17h, à la mairie de Valensole
- le vendredi 6 avril 2018 de 9h à 12h, à la mairie de Montagnac-Montpezat,
- le mardi 10 avril 2018 de 9h à 12h, à la mairie de Vinon-sur-Verdon,
- le mercredi 11 avril 2018 de 8h à 11h, à la mairie de Quinson,
- le jeudi 12 avril 2018 de 14h à 17h, à la mairie de Riez,
- le vendredi 13 avril 2018 de 9h à 12h, à la mairie de Volx,
- le lundi 16 avril 2018 de 9h à 12h, à la mairie d'Entrevennes,
- le mardi 17 avril 2018 de 14h à 17h, à la mairie de Roumoules,
- le jeudi 19 avril 2018 de 9h à 12h à la mairie du Castellet, et de 13h30 à 16h, à la mairie de Puimoisson
- le vendredi 20 avril 2018 de 9h à 12h, à la mairie de La Brillane
- le mardi 24 avril 2018 de 14h à 17h, à la mairie de Puimichel,
- le mercredi 25 avril 2018 de 9h à 12h, à la mairie de Saint Martin de Brômes
- le jeudi 26 avril 2018 de 14h à 17h, à la mairie de Brunet,
- le vendredi 27 avril 2018 de 15h à 17h, à la mairie d'Allemagne-en-Provence,
- le jeudi 3 mai 2018 de 14h à 17h, à la mairie d'Oraison,
- le vendredi 4 mai 2018 de 14h à 17h, à la mairie de Manosque,

Les rapport et conclusions de la commission d'enquête, transmis au Président de DLVA dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique, seront tenus à disposition du public aux sièges de chaque mairie membre du SCOT, à la Préfecture du Var et à la Préfecture des Alpes de Haute Provence, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et pourront également être consultés sur le site internet de la DLVA.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, du public et du rapport de la commission d'enquête sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation.